

COMMUNIQUÉ

Personne ne peut **télétravailler!** en gardant **ses enfants**

Le président de la République a annoncé la fermeture des établissements scolaires et des crèches du 6 avril au 26 avril (pour le primaire) ou 3 mai (pour le secondaire). Ce sont des millions de parents qui devront donc dès lundi s'organiser pour garder leurs enfants et leur faire l'école à la maison.

Après 1 an de crise sanitaire et de télétravail en mode dégradé, pas question de revivre l'enfer du premier confinement.

PAS QUESTION QUE LES SALARIÉ·ES EN TÉLÉTRAVAIL SOIENT EXCLUS DU DROIT AUX AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCES (ASA).

Une situation qui pénalise d'abord les femmes

Personne ne peut aujourd'hui prétendre qu'il est possible de télétravailler tout en gardant ses enfants.

La majorité des tâches ménagères repose sur les femmes. Depuis un an, les risques de burn out explosent chez les femmes en télétravail, notamment du fait du cumul avec les tâches domestiques dans un contexte de fort dysfonctionnement des établissements scolaires.

Des centaines de milliers de femmes le paient de leur santé, mais aussi de leur carrière professionnelle.

Mauvaises évaluations, baisse de rémunération, mise à l'écart des projets importants, remise en cause de responsabilités ou de perspectives de carrières, les conséquences négatives sont déjà très concrètes pour les femmes cadres et professions intermédiaires et auront un effet cicatrice pendant tout le reste de leur carrière.

 Dans l'immédiat, la **CGT Finances** demande que :

- Les agents devant assurer la garde de leur enfant en raison de la fermeture de leur établissement d'accueil, soient placés en autorisation spéciale d'absence COVID (ASA) y compris pour les collègues en télétravail.
- La mise en place d'allègements de charge de travail et d'aménagements horaires soient proposés pour tous les parents.

DE MANIÈRE GÉNÉRALE, LE TÉLÉTRAVAIL DOIT ÊTRE ENCADRÉ ET ASSURÉ PAR DES DROITS OPPOSABLES POUR LES SALARIÉ·ES.

Pour rappel, une enquête menée par **l'Ugict-CGT** auprès de 35 000 répondant-es durant le 1er confinement a démontré que

- ➔ La fermeture des écoles entraîne une surcharge de travail impossible à cumuler avec le télétravail : 43 % des mères (et 26 % des pères) passent plus de 4 heures supplémentaires à s'occuper de leurs enfants par rapport à une situation normale ;
- ➔ 83 % des employeurs n'ont ni allégé de la charge de travail ni aménagé les horaires pour les parents ;
- ➔ La prise en charge des enfants pendant le télétravail fait exploser le stress et génère un cocktail de risques psycho-sociaux.